

COMPTE-RENDU DE SEANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2009

Le trente octobre deux mil neuf à dix neuf heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Monsempron-Libos, régulièrement convoqué le 23 octobre 2009, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Jacques BROUILLET**, Maire

PRESENTS : M.Mmes ALONSO Emidio - BONNIFON Fabienne - BOUYE Christophe -BROUILLET Jean-Jacques (pouvoir de ABBOU Nadia) - CARMEILLE Bernard - CARON Jean-Charles - DEGAT Christine - HEITZ Sullivan - LARIVIERE Yvette - NICOLAS Martine - PERNON Jean-Luc - TARIN Jean-Luc - VAYSSIERE Didier - VERGNES Denis.

ABSENTS EXCUSES : Mmes FANTIN Anne-Marie - GILABERT Frédérique - SOARES Anne-Marie.

Ordre du jour :

- rapport annuel service assainissement CCFL
- création société d'économie mixte plateforme bois énergie – engagement de principe
- prise en charge de frais notariés – cession parcelle bassin d'initiation (modification de la délibération du 31 août 2009)
- travaux effacement de réseaux impasse de la cascade
- convention de mandat avec SDEE 47 – opération éclairage public rue Nationale – place de la Lémance – rue de la Fraternité
- travaux d'éclairage public – programmation 2009
- programmation culturelle 2010
- convention d'adhésion achat public 47 – publication des appels à concurrence
- convention protection incendie et secours aux personnes festivités communales – SDIS de Lot et Garonne.
- Modification subventions et participations 2009
- décision modificative budgétaire n°2
- questions diverses

1) Ouverture de la séance

Monsieur **Jean- Jacques BROUILLET**, Maire, déclare la séance ouverte à 19 heures 45 minutes.

2) désignation du secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Emidio ALONSO a été désigné secrétaire de séance.

3) Appel nominal des conseillers municipaux

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15 (1 pouvoir)

4) **rapport annuel service assainissement CCFL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des dispositions prévues par la loi n°95-101 du 2 février 1995 et par le décret n°95-635 du 6 mai 1995, les Maires doivent présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que bien que la commune ait transféré sa compétence en matière d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, cette présentation doit être faite dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle fait lecture du rapport de 2008 et de ses annexes que lui a adressé Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Fumélois-Lémance.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Atteste de la présentation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ;

Dit que le rapport mis à sa connaissance n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

5) **création société d'économie mixte plateforme bois énergie – engagement de principe**

Monsieur le Maire rappelle que la DIACT a lancé le 15 décembre 2005 un appel à projets « Pôles d'excellence rurale » qui a permis de labelliser 300 projets au cours de l'année 2006. L'objectif de ce dispositif était de soutenir des projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural.

Le Pays de la Vallée du Lot a déposé une candidature portant sur « la qualité des fruits et légumes par une gestion raisonnée des ressources eau et énergie ». La Communauté de Communes Fumélois-Lémance s'est inscrite dans cette démarche sur le volet énergie par la valorisation du massif forestier : création d'une plateforme de la production de bois-énergie.

L'objectif de ce projet, outre la création d'une dizaine d'emplois à terme, est la sauvegarde du massif forestier : maintien de la qualité du bois par une exploitation raisonnée, protection contre l'incendie, des paysages, économie d'énergies fossiles.

Monsieur le Maire précise que la plateforme est en cours de construction et que l'opération est cofinancée à hauteur de 80% (hors VRD), grâce au soutien de l'Etat, de l'Europe, du Département de Lot-et-Garonne et de l'ADEME.

L'exploitation étant réalisée en partenariat avec des professionnels de la filière, la CCFL a décidé lors de sa séance du 30 juin 2009 de créer une société d'économie mixte, avec un capital social minimum (37 000 euros) en le répartissant entre actionnaires dans les mêmes proportions qu'au capital définitif. L'augmentation de capital se fera par la suite. L'apport de la CCFL sera réalisé par nature grâce à la plateforme.

Les caractéristiques seraient les suivantes :

- Objet social : l'exploitation de plateformes bois-énergie, la promotion et la commercialisation des énergies renouvelables.

- Durée : 99 ans

- Capital : le capital initial est envisagé à 37 000 €. Il pourrait être réparti à concurrence de 51 % pour les collectivités territoriales et de 49 % pour les autres actionnaires.

A ce jour, Bernard MARES (exploitant forestier), BRIOLANCE BOIS (représentée par Philippe CASTAGNÉ), le CREDIT COOPERATIF s'associent à la CCFL. Sept actionnaires étant nécessaires pour constituer la société, il est proposé aux communes membres de la CCFL d'adhérer à hauteur d'une action.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

1°) – Décide du principe d'adhérer à la SEM en cours de constitution dont l'objet est l'exploitation de plateformes bois-énergie, la promotion et la commercialisation des énergies renouvelables, selon des modalités à définir.

2°) – Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires à l'aboutissement de cette décision.

3°) – constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité

6) **prise en charge de frais notariés – cession parcelle bassin d'initiation (modification de la délibération du 31 août 2009)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 31 août dernier, par laquelle le Conseil Municipal a validé le principe de l'acquisition de la parcelle AB n° 546, portant les bâtiments du gymnase et du bassin d'initiation, pour un prix forfaitaire de 15 €, et avait précisé que les frais notariés seraient à la charge du Syndicat intercommunal des Sports.

Ce dernier vient récemment de délibérer sur cette cession, et n'a pas souhaité prendre en charge les frais notariés.

Compte tenu de la position Syndicat intercommunal des Sports, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite reconsidérer sa délibération du 31 août 2009, en prenant à sa charge les frais notariés.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Accepte de prendre en charge des frais notariés attachés à la procédure d'acquisition de la parcelle AB n° 546, portant les bâtiments du gymnase et du bassin d'initiation

Précise que cette délibération modifie la délibération du 31 août dernier sur le point de la prise en charge des frais notariés

Constata que la présente délibération est approuvée à l'unanimité

7) **travaux effacement de réseaux impasse de la cascade**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 18 juin dernier par laquelle elle a acté le principe d'effacement des réseaux dans l'impasse de la Cascade sur la base d'un montant estimatif des travaux de 13 452, 57 € TTC

Il informe que des difficultés techniques ont engendré une augmentation du coût du projet portant ce montant estimatif à 17 292, 57 € TTC.

La participation communale équivalente à 10 % du montant estimatif des travaux passerait donc de 1 124,80 € à 1 445,87 €, compte tenu du surcoût constaté.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Accepte la modification du montant des travaux et donc de la participation communale, estimée à 1445,87 €

Charge Monsieur le Maire de satisfaire à l'ensemble des démarches utiles pour réaliser cette opération

Précise que la présente délibération annule et remplace celle prise le 18 juin 2009

Constate que la présente délibération est approuvée à l'unanimité

8) **convention de mandat avec SDEE 47 – opération éclairage public rue Nationale – place de la Lémance – rue de la Fraternité**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis des projets de travaux sur le réseau d'éclairage public présentés par le SDEE 47 :

	Montant du devis HT	Montant du devis TTC	Participation du SDEE 47 (20% du HT)	Participation communale TTC
1. Changement de points lumineux rue de Plaisance - Rue de la Cité	6 885,00 €	8 234,46 €	1 377,00 €	6 857,46 €
2. Aménagement Rue Nationale - Place de la Lémance	21 825,00 €	26 102,70 €	4 365,00 €	21 737,70 €
3. Rue de Couziès - Rue de Rech - Rue des Acacias	7 290,00 €	8 718,84 €	1 458,00 €	7 260,84 €
4. VC n° 207	5 598,00 €	6 695,21 €	1 119,60 €	5 575,61 €

Il précise que l'aménagement de l'éclairage public dans la rue Nationale – Place de la Lémance va nécessiter que des conventions de passage pour la pose de luminaires sur façade soient signées avec les propriétaires concernés.

Après avoir présenté le projet de convention, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions avec les propriétaires concernés.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de passage pour la pose de luminaires sur façade avec les propriétaires concernés de la rue Nationale et de la Place de la Lémance.

Rappelle la délibération du 28 mars 2008 portant délégation accordée au Maire en matière de travaux d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux de télécommunication avec le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot et Garonne (SDEE 47)

Constate que la présente délibération est approuvée à l'unanimité

9) **programmation culturelle 2010**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la programmation culturelle 2010 du Château Prieural de Monsempron-Libos a été préparée par Madame Martine NICOLAS, Adjointe déléguée aux Affaires Culturelles.

Il s'agit des évènements culturels suivants :

- **février-mars 2010** : installation d'une exposition sur le cirque (tableaux, accessoires, costumes...) en lien avec le spectacle « Cabareïto » de la Smart Compagnie proposé par la Communauté des Communes du Fumélois-Lémance et se prolongeant par le Carnaval de Monsempron-Libos préparé par les écoles et le centre de loisirs municipal.

- **de juillet à octobre 2010** : le Prieuré ouvre ses portes à Gabriel Boghossian, artiste de renommée internationale reconnu pour ses talents de peintre visionnaire.

- **novembre 2010** : projet de création d'un salon d'automne offrant aux talents locaux l'opportunité d'investir un lieu chargé d'histoire et reconnu pour son engagement artistique.

- **mars 2011** : organisation du Printemps des Arts, exposition de clôture de l'investissement pédagogique, regroupant les productions des élèves avant, pendant et après la visite et le travail en atelier avec Gabriel Boghossian

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter cette programmation culturelle et son plan prévisionnel de financement annexé à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Approuve la programmation culturelle 2010 du Château Prieural de Monsempron-Libos et son financement tels que proposés par Monsieur le Maire,

Sollicite l'aide financière du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Lot et Garonne,

Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits au budget 2010,

PROGRAMMATION CULTURELLE 2010

DEPENSES	RECETTES
<i>Artistique</i> Droit de représentation : 3 000 € Frais de transport : 1 000 € Partenariat Ciné Liberty : 1 000 €	Conseil Régional d'Aquitaine : 9 000 €
<i>Technique</i> Entretien et gardiennage : 8 000 € Sécurité : 800 € Transport : 2 000 € Sonorisation : 500 € Assurance : 1 500 € Fournitures : 200 € Logistique : 700 €	Conseil Général 47 : 7 462.50 €
<i>Administration</i> Traitement administratif : 2 000 €	Mécénat : 500 €
<i>Communication – Relations Presse</i> Imprimerie : 2 000 € Edition : 200 € Banderoles : 800 € Presse : 1 500 € Affichage : 150 € Frais postaux : 800 €	Billetterie : 800 €
<i>Dépenses Annexes</i> Frais de réception : 1 500 € Frais de mission : 200 € Vernissage : 2 000 €	Autofinancement : 12 087.50 €

TOTAL TTC : 29 850 €		TOTAL TTC : 29 850 €
-----------------------------	--	-----------------------------

10) **convention d'adhésion achat public 47 – publication des appels à concurrence**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général propose aux communes du département de mettre en ligne, sur un site réservé à cet effet, les avis d'appel public de mise en concurrence qu'elles souhaitent publier dans le cadre de sa commande publique. Ce service est gratuit pour les collectivités et permet aux entreprises locales de s'informer facilement sur les commandes publiques en cours dans le département.

La signature d'une convention d'adhésion est nécessaire pour accéder à ce service, le Maire doit au préalable être autorisé par son Conseil Municipal pour procéder à cette formalité.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Accepte les termes de la convention « Achat Public 47 » proposée par le Conseil Général destinée à publier les avis d'appel public à concurrence dans le cadre des marchés pour lesquels ce type de publicité serait adapté

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Constate que la présente délibération est approuvée à l'unanimité

11) **convention protection incendie et secours aux personnes festivités communales – SDIS de Lot et Garonne.**

La commune fait occasionnellement appel au service du SDIS 47 pour assurer une protection incendie ou du secours aux personnes lors de manifestations organisées sur le territoire communal. Chaque intervention est définie par une convention qui doit être signée par le Maire ou un Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire précise que l'organisation du feu d'artifices du 14 août dernier a fait l'objet d'une convention prise en vue de l'intervention des pompiers, afin de prévenir tout départ d'incendie, cette prestation représente un coût de 51 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit accordé à lui et à Monsieur Jean-Luc PERNON, Adjoint au Maire, un pouvoir de principe pour signer les conventions avec le SDIS ou autres organismes compétents, entrant dans le cadre d'une prestation de service de lutte contre l'incendie ou de secours aux personnes. Cette délégation permettrait d'éviter que le Conseil Municipal soit réuni au préalable de chaque événement pour autoriser la signature des documents nécessaires.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

Accepte les termes de la convention prise avec le SDIS 47 à l'occasion du feu d'artifices du 14 août dernier

Autorise Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc PERNON, Adjoint au Maire, à signer les conventions ou autres documents permettant l'intervention du SDIS 47 ou autres organismes compétents lors de manifestations organisées sur la commune

COMMUNE DE MONSEMPRON-LIBOS - CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2009

Précise que le Maire devra rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des conventions signées dans ce cadre.

Constate que la présente délibération est approuvée à l'unanimité

12) **DECISION MODIFICATIVE n°2**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures de crédits au titre de l'exercice 2009 pour le Budget Primitif de la Commune et précise que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée afin de pouvoir procéder à ces opérations présentées ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT			
<u>OPERATION FINANCIERE</u>			
Dépenses		Recettes	
		- 021 Virement Section Fonct:	31.556€
<u>OPERATION 104</u>			
Dépenses		Recettes	
- 21534 Travaux Electriques :	31.693€	- 1325 Subvention SDEE :	5.299€
<u>OPERATION 018</u>			
Dépenses		Recettes	
- 2188 Acquisition Défibrillateur :	2.500€	- 1321 Etat :	20.000€
- 2313 Travaux Vestiaires :	59.740€	- 1323 Département :	9.578€
		- 1328 Fonds Aide Football :	25.000€
<u>OPERATION 010</u>			
Dépenses		Recettes	
- 2031 Etude Aménagt Place Mairie :	33.488€	- 1323 Département :	- 26.953€
		- 1641 Emprunt :	60.441€
<u>OPERATION 022</u>			
Dépenses		Recettes	
- 2183 Acquisition Copieur :	4.186€		
<u>OPERATION 107</u>			
Dépenses		Recettes	
- 2184 Acquisition Mobilier :	- 6.686€		

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
- 023 Virement Section Invest :	31.556€	- 70632 Droits des Services :	10.000€
- 60623 Alimentation :	2.500€	- 7311 Contributions Directes :	4.281€
- 6068 Autres Matières :	3.700€	- 74718 Participation Etat :	1.000€
- 611 Contrats de Prestations :	17.000€	- 74832 Attrib Fonds Déptl TP :	4.741€
- 6188 Autres Frais Divers :	180€	- 6419 Remb sur Rémunérations :	20.000€
- 6218 Autre Personnel Extérieur :	10.460€		
- 63512 Taxes Foncières :	426€		
- 6554 Contrib Organismes :	407€		
- 6558 Autres Contributions :	116€		
- 6574 Subvt Fonct aux Associations :			

20€	
- 022 Dépenses Imprévues :	-
26.343€	

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **Décide** de procéder aux ouvertures et virements de crédits présentés ci-dessus.
- **Constata** que la présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

13) **AUGMENTATION SUBVENTION A UNE ASSOCIATION.**

Monsieur le Maire rappelle que, dans la séance du 04/04/09, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux diverses associations, et notamment au :

Comité de Jumelage Groupement Urbanisme : 1.020€

Il informe l'assemblée que l'Association **Comité de Jumelage Groupement Urbanisme**, dont le siège social est situé à la Mairie de Fumel, Place Georges ESCANDE, a demandé pour l'année 2009, une participation qui s'élève à : **1.040€**.

De ce fait, il propose d'augmenter la subvention accordée à cette association de **20€**.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Décide d'augmenter de 20€ la subvention accordée à cette association.

14) **AUGMENTATION CONTRIBUTION AU SYNDICAT DES SPORTS.**

Monsieur le Maire rappelle que, dans la séance du 04/04/09, le Conseil Municipal a attribué les contributions aux divers organismes de regroupement et notamment au :

- **Syndicat des Sports Fumel – Monsempron-Libos : 22.500€**

Il informe l'assemblée que le **Syndicat des Sports Fumel – Monsempron-Libos**, dont le siège social est situé à la Mairie de Fumel, Place Georges ESCANDE, demande pour l'année 2009, une participation qui s'élève à : **22.906€60**.

De ce fait, il propose d'augmenter la contribution accordée à ce Syndicat de **406€60**.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'augmenter de 406€60 la contribution accordée à ce syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.